



RÉSUMÉ DE L'EXPOSÉ DE L'AQL

- 1. Reconnaissance de la légitimité du lobbyisme et du professionnalisme des lobbyistes :** Il s'agit du premier principe inscrit dans la Loi elle-même. En ce sens, l'AQL s'attend à ce que toute révision de la Loi réaffirme la légitimité du lobbyisme comme moyen d'accès aux institutions démocratiques ainsi que comme secteur économique. Les lobbyistes sont des professionnels avec une expertise cruciale, qui agissent avec transparence, en respect des lois et de leur code de déontologie.
- 2. Clarification de la Loi et simplification administrative:** l'AQL reconnaît que les notions de lobbyistes visés par la Loi et de titulaires de charges publiques auraient avantage à être clarifiées, afin d'éviter les exceptions et échappatoires et pour s'assurer que tous les lobbyistes doivent respecter des obligations équivalentes. La simplification du processus d'inscription est essentielle pour favoriser la transparence. La complexité du processus actuel d'inscription en est une illustration frappante alors que le monde entier est à l'ère des affaires électroniques. Le fait d'avoir à se coordonner avec deux organismes gouvernementaux à la fois pour y arriver en est une autre.
- 3. Maintien de l'objectif de transparence de la Loi et poursuite de la sensibilisation :** l'AQL endosse pleinement l'objectif de transparence et estime que d'éventuelles propositions en ce sens sont souhaitables afin de maintenir l'objectif premier de la Loi. L'AQL estime que le Commissaire au lobbyisme a un rôle à jouer afin de sensibiliser les lobbyistes et les titulaires de charges publiques sur cet objectif et l'AQL se porte volontaire afin d'y contribuer.
- 4. Tous ont un rôle à jouer :** Les titulaires de charges publiques doivent vérifier qu'ils rencontrent des personnes inscrites au registre. Les médias vont contribuer en utilisant un langage précis et en consultant le registre.
- 5. Une profession d'avenir :** Le lobbyisme continuera de se développer et de se professionnaliser. La transparence devient un levier d'acceptabilité sociale et la démocratisation du lobbyisme favorise la recherche de l'intérêt public, et engendre des responsabilités pour ceux qui le pratiquent.